

Séance du 29 Avril 2026

N° 26.DGS.112

OBJET : Désignation des représentants de la commune au sein de la commission consultative de sécurité et d'accessibilité

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT NEUF, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois d'Avril sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Nais MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Marie Christine GIULIANOTTO, Jean Michel APPLANAT, Anne Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, **Adjoints.**

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Anne Priscille BAZELAIRE à Jean François MIRETTI

Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN

Julien POGOLOTTI à Michel AUTRAN

Mes chers collègues,

Exposé des motifs :

Afin de prévenir les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) et de veiller au respect des règles d'accessibilité, il existe une commission consultative de sécurité et d'accessibilité compétente pour examiner les dossiers relatifs à la sécurité incendie et à l'accessibilité des établissements recevant du public.

Cette commission est présidée par le Monsieur le Préfet ou son représentant et comprend notamment des représentants de l'État, des services de secours, ainsi que des représentants des collectivités territoriales concernées.

Dans ce cadre, il appartient au conseil municipal de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein de cette instance.

Ces représentants participeront aux travaux de la commission consultative de sécurité et d'accessibilité pour les affaires concernant le territoire communal.

Afin de siéger au sein de cette commission, il est proposé de désigner :

- Monsieur le Maire, Président de droit,
- Son représentant, Patrice CHASSAGNE

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses dispositions relatives à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Au vu de ce qui précède, et oui l'exposé de son Président, le conseil municipal :

PAR :

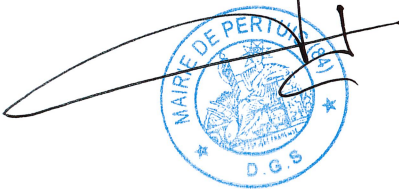
- **27 POUR**

- **6 ABSTENTIONS** (C.ANDJERAKIAN (+1), JF. MIRETTI (+1), N. BLANC, C. PERRY)

► **APPROUVE** la désignation des représentants de la commune au sein de la commission consultative de sécurité et d'accessibilité

Le Directeur Général des Services,
Julien DALMAS.

La Secrétaire de séance,
Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA.



Transmis en Préfecture le
Certifié exécutoire
Publié le 4 mai 2026